



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Cécile Van Hecke, *Président* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Odile Bury, Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Daniel Soumillion, *Échevin(e)s* ;
Philippe Desprez, Jan Verbeke, Jos Bertrand, Tristan Roberti, David Leisterh, Sandra Ferretti, Laurence Dehaut, Eric Godart, Gabriel Persoons, Martin Casier, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Rachida Moukhliße, Félix Boudru, Florence Lepoivre, Laurent Van Steensel, Victor Wiard, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Excusés

Alexandre Dermine, Aurélie SAPA FURAHHA, Christine Roisin, *Conseillers*.

Séance du 17.09.19

#Objet : Plan régional de Mobilité Good Move. Avis. Approbation.#

Séance publique

Vu le PRAS (AG 03/05/2001) ;
Vu le Plan Régional de Développement Durable (A.G. 12/06/2018) ;
Vu le Plan Communal de Développement (A.G. 25/01/07) ;
Vu l'Ordonnance portant un cadre en matière de planification de la mobilité (A.G. 26/07/2013) ;
Vu le COBRACE (A.G. 02/05/2013) ;
Vu le plan QUIET BRUSSELS (A.G. 28/02/2019) ;
Vu le Plan de Marchandises régional (A.G. 11/07/2013);
Vu la Convention Cadre Mobilité entre la Région de Bruxelles-Capitale, la Commune, la STIB et la Zone de Police Uccle-Auderghem-Watermael-Boitsfort (C.C. 21/11/2002) ;
Vu le Plan Communal de Circulation, de Stationnement et d'Amélioration des Espaces Publics (Plan Communal de Mobilité) (A.G. 19/12/07) ;
Vu la convention relative à la création d'un dépôt centralisé de vélos trouvés (C.C. 25/09/2012) ;
Vu le plan d'action communal Carsharing (C.C. 22/10/2013) ;
Vu la Déclaration de Politique générale de Watermael-Boitsfort pour la législature 2018-2024 (C.C. 19/02/2019) ;
Vu le projet de Plan Régional de Mobilité (PRM) et ses annexes ;
Vu le RIE relatif à l'élaboration d'un nouveau PRM et ses annexes ;
Considérant que, vu la complexité des enjeux, des défis et des opportunités auxquels doit répondre la mobilité régionale, le Gouvernement bruxellois a fait le choix d'un processus de co-élaboration, ouvert et participatif tant dans la réflexion préalable que dans l'élaboration du plan ;
Considérant qu'il ressort de ce processus participatif que la vision régionale de la mobilité s'inscrit dans les objectifs suivants : améliorer la qualité de vie dans les quartiers, garantir les conditions d'accessibilité aux principales fonctions urbaines et encourager le développement d'une ville de proximité lié à une bonne accessibilité au réseau de transport public ;
Considérant que GOOD MOVE propose une évolution orientée du système de mobilité à l'échelle métropolitaine en :

- apaisant les quartiers du trafic automobile au profit des modes actifs et du transport public de proximité ;
- renforçant les lignes structurantes de transport public et le développement d'un réseau cyclable et piéton

de qualité ;

- régulant le trafic sur les axes structurants de rocade et de pénétration ;

Vu l'objectif régional d'assurer un développement de services intégrés pour l'utilisateur en favorisant le déploiement d'outils de type MaaS (Mobility as a Service) ;

Considérant que la volonté communale est de maintenir sur son territoire un taux d'exposition aux ondes électromagnétiques faible ;

Vu la carte « Magistrales piétonnes » ;

Considérant qu'à terme les 8 itinéraires des magistrales pourront être étendus pour relier d'autres pôles du territoire régional ;

Vu la carte « Réseau TP PLUS projeté » ;

Considérant que la ligne « Souverain (depuis Herrmann-Debroux)-Delleur-La Hulpe » est qualifiée de radiale PLUS et non de rocade ;

Vu la carte « Réseau TP Confort projeté » et la carte « Transport public » dans les Annexes ;

Considérant que le trajet du bus 95 entre Souverain et Relais est repris en axe TC Confort ;

Considérant que les autres trajets de bus sont repris dans le réseau TP Quartier ;

Considérant que le réseau TP Quartier est constitué de lignes de bus à vocation de desserte locale ;

Considérant que leur offre peut être amenée à évoluer progressivement vers d'autres modalités (fonctionnement à la demande, autres types de véhicules...) ;

Vu la carte « Réseau Auto PLUS projeté » ;

Considérant que l'avenue de la Foresterie est reprise en voirie CONFORT ;

Considérant que les voiries Auto CONFORT complètent le maillage du réseau PLUS pour l'accessibilité de la Région de Bruxelles-Capitale et limitent l'effet de dispersion du trafic dans les quartiers ;

Considérant que d'une façon générale le statut de voirie « Auto PLUS » implique la mise en œuvre de mesures d'accompagnement visant à limiter les nuisances de la circulation pour les riverains, en particulier le bruit et la pollution de l'air ;

Considérant que dans la cartographie du plan QUIET BRUSSELS, les expositions au bruit routier sont similaires sur Foresterie et sur Souverain ; que cette dernière est néanmoins reprise en Auto PLUS ;

Vu les 50 fiches actions composant le plan d'actions ;

Considérant que chaque fiche reprend les ressources budgétaires, humaines, réglementaires et techniques requises par action ;

Considérant qu'aucun montant n'est mentionné ;

Vu l'action B.2. « réaménager les grands axes urbains de manière multimodale » ;

Vu l'action B.3. « créer des magistrales piétonnes - projets phare d'une ville invitant à marcher plus » ;

Vu l'action B.4. « créer un réseau d'itinéraires cyclables privilégiés » en finalisant les ICR (Vélo Confort) inexistants ou incomplets, en évaluant les itinéraires réalisés et en les adaptant au besoin ;

Vu l'action B.6. « poursuivre le développement du réseau structurant de transport public » ;

Vu l'action B.10 « renforcer le système de gestion dynamique du trafic » en accélérant le raccordement des différents carrefours à la centrale de contrôle à distance et en l'équipant d'un système de dosage de trafic ;

Vu l'action C.1. « accompagner le développement du MaaS » ;

Vu l'action C.3. « développer les services en lien avec le vélo et les nouvelles formes de mobilité » en accompagnant le développement des offres de vélos électriques et trottinettes électriques en libre-service et en renforçant les dispositifs de sécurisation et les services permettant de retrouver un vélo volé ;

Vu l'action C.5. « accélérer la mise en accessibilité de l'espace public et du réseau de transport public » ;

Vu l'action C.8. « aménager les gares et les pôles d'échanges » ;

Vu l'action C.11. « renforcer les services de mobilité partagée » en établissant un cadre de déploiement de l'offre de véhicules partagés » ;

Vu l'action D.4. « moduler la tarification des déplacements à l'usage » ;

Vu l'action D.7. « accompagner de manière proactive les générateurs de déplacements » en encourageant les communes à faire preuve d'exemplarité en matière de gestion de la mobilité et en rendant obligatoire la réalisation d'un plan de mobilité pour les activités ;

Vu l'action D8. « encourager les entreprises à rationaliser leurs commandes et leurs livraisons » en rendant obligatoire la réalisation d'un Plan de Livraison d'Entreprise (PLE) pour les Communes et les CPAS ;

Vu l'action E.2. « établir un partenariat constructif avec les 19 communes » en cofinçant et en co-construisant le PCM, en créant un partenariat sous la forme d'un contrat local de mobilité et en encadrant et simplifiant le soutien régional financier, technique et logistique ;

Vu l'action E.7. « assurer un contrôle sanction adapté » notamment en renforçant les règles de stationnement et le respect des zones réservées ;

Vu l'action F.1. « évaluer la politique régionale de mobilité » en élaborant et complétant mensuellement des tableaux de bord de suivi des actions

Vu l'action F.2. « acquérir, analyser et mettre à disposition les données de mobilité » en collectant, consolidant et analysant les données publiques de mobilité ;

Vu l'action F.6. « communiquer et sensibiliser sur la politique de mobilité » ;

Considérant qu'en p.33 des ANNEXES, le projet de la place Keym est cité comme projet d'aménagement orienté vers un espace partagé ;

Considérant que cet aménagement n'a pas abouti ;

Le Conseil communal,

- Souligne le processus d'élaboration participatif de co-construction ayant mené aux documents soumis à enquête publique ;
- Souligne la clarté et la qualité du plan et de ses annexes ;
- Regrette l'absence de budget chiffré par action et demande au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale plus de garanties quant à la mise en œuvre du plan Good Move;
- Demande que l'axe Delleur-La Hulpe, chaînon manquant entre le boulevard du Souverain et l'avenue Franklin D. Roosevelt, fasse l'objet de l'action B.2. en s'inspirant de l'étude régionale réalisée;
- Appuie l'action B.3. et demande que les pôles d'activités WIENER et KEYM soient reliés à une des magistrales piétonnes proposées ;
- Appuie l'action B.4. et demande que l'ICR5 soit revu et finalisé ;
- Demande que les pistes cyclables de la chaussée de La Hulpe, chaînon manquant entre le boulevard du Souverain et l'avenue Franklin D. Roosevelt, soient renouvelées ;
- Demande qu'une piste cyclable soit créée avenue Delleur dans le sens de la descente vers le boulevard du Souverain ;
- Demande instamment que la piste cyclable régionale sise chaussée de La Hulpe dans sa partie entre l'avenue Alfred Solvay et la gare de Boitsfort soit rouverte après travaux de consolidation ;
- Appuie l'action B.6., demande que le trajet du tram 8 sur Watermael-Boitsfort soit repris en ligne de rocade PLUS et que le réseau TP Quartier soit en tout temps correctement desservi ;
- Appuie l'action B.10. et demande que l'avenue de la Foresterie soit qualifiée d'Auto PLUS et soit équipée d'un système de dosage de trafic ;
- Appuie les actions C.1.et C.11. et demande de maintenir sur son territoire un taux d'exposition aux ondes électromagnétiques faible ;
- Demande que des mesures règlementaires soient prises pour éviter les effets de stationnement intempestif des trottinettes, vélos, scooters en free floating ;
- Appuie l'action C.3., rappelle son soutien au dépôt centralisé de vélos trouvés et demande que le développement des offres de vélos électriques et trottinettes électriques en libre-service ne soit pas conditionné au placement de publicité en voirie par les opérateurs ;
- Appuie les actions C.5. et E.2., demande le maintien du soutien régional à l'intention des communes pour la mise en œuvre de projets mobilité et soutient la proposition de renforcer les équipes mobilité dans

les communes ;

- Appuie l'action C.8. et demande que les gares de Boitsfort et de Watermael soient équipées de consignes sécurisées pour les vélos ;
- Appuie les actions D.4. et F.6. ;
- Demande un soutien régional permettant le renforcement des équipes mobilité dans les communes afin de pouvoir mettre en oeuvre les actions D.7., D.8., F.1. et F.2.
- Demande un soutien régional pour dégager des moyens humains supplémentaire dans les communes pour le contrôle des règles de stationnement et du respect des zones réservées (service des Amendes Administratives) afin de pouvoir mettre en oeuvre l'action E.7.
- Demande d'enlever la mention de la place Keym en p.33 des ANNEXES ;
- Rappelle l'avis du Collège des Bourgmestre et Echevins pris en séance du 02/10/2018 sur l'avant-projet de plan ; Cet avis est joint en annexe et fait partie intégrante de ce présent avis.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

26 votants : 26 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cécile Van Hecke

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 18 septembre 2019

Le Secrétaire communal,

L'Echevin(e) délégué(e),

Etienne Tihon

Marie-Noëlle Stassart